



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 4 juillet 2023 à 8 h 38 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin et madame la conseillère Oliva Kamanyana.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Stéphan Amyot, directeur, Biens immobiliers, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Rita Chahine, Infrastructures et projets, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau.

CAUP20230704-P1 RÉVISION DU PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LA PARTIE DE SON CENTRE-VILLE IDENTIFIÉ L'ÎLE DE HULL (RÈGLEMENT 765-2014)

Présentation par madame Catherine Marchand.

Plan de la présentation :

Ajustements et prolongation du programme de revitalisation visant la construction domiciliaire dans la partie de son centre-ville identifiée l'île de Hull (règlement 765-2014).

- orientations ;
- bilan 2009-2023 ;
- grandes lignes des modifications ;
- propositions.

Les objectifs de la présentation sont de :

Il faut rappeler que le programme a été mis sur pied pour atteindre l'objectif fixé au PPU de construire 4000 logements. Cet objectif étant pratiquement atteint, la reconduction du programme s'appuie sur les objectifs suivants :

- Promouvoir la mixité sociale en appuyant une diversité de projets résidentiels;
- Supporter de façon importante le logement social en octroyant une aide financière accrue;
- Favoriser la construction de logements abordables en incitant les promoteurs à participer à un programme ou un fonds qui visent l'abordabilité;
- Intégrer les orientations en matière de densification douce en bonifiant l'aide aux projets de 2 à 3 étages;
- Encourager le retour des familles au centre-ville en introduisant des mesures visant la création de grands logements dans des bâtiments appropriés.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que la présentation comporte de bonnes nouvelles, notamment en lien avec les objectifs et les ajustements proposés. Il demande s'il y aurait possibilité de consulter davantage le milieu, avant l'adoption du programme (report possible en août?), considérant de possibles changements à venir d'ici l'adoption du règlement. Madame Catherine Marchand mentionne que le programme est échu depuis le 30 juin, mais que la subvention est versée lorsque le projet est complété. Elle explique que les plans d'affaires sont réalisés en considération du programme à venir. L'adoption en juillet permettrait donc d'informer la population de la volonté du conseil de renouveler le programme et madame Marchand mentionne que plusieurs réponses ont déjà été données, à différentes instances. Monsieur Moran mentionne que la consultation pourrait se faire par téléphone, de façon assez simple. Des explications supplémentaires sont présentées par madame Marchand en ce qui a trait au financement.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin est en accord avec la modulation proposée au programme. Il mentionne que les sept logements et plus seront financés à 35% et ajoute que les revenus peuvent différer au centre-ville. Madame Marchand mentionne que les coûts de construction sont plus élevés au centre-ville que dans d'autres secteurs de la Ville, avec explications.

Monsieur Mario St-Pierre se joint à la rencontre à 9 h 10.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin prend son siège à 9 h 10.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que le pourcentage de financement est intéressant vs niveau de performance énergétique. Madame Marchand mentionne que la certification LEED n'est pas visée, considérant les coûts et les délais pour les promoteurs. Madame Des Marais demande s'il est possible de vérifier si d'autres subventions sont disponibles auprès du gouvernement fédéral et quels seraient les impacts. Madame Marchand mentionne que la Ville vise les critères du Code national de l'énergie pour les bâtiments et souhaite faire des comparaisons avec Novoclimat, qui permet d'obtenir des primes de la SHQ. La Ville vise 25% de plus que Novoclimat. Madame Marchand fournit des explications en ce qui a trait aux subventions additionnelles et mentionne que seule la contribution municipale est gérée.

Un questionnaire est adressé par monsieur le conseiller Gilles Chagnon en ce qui a trait au taux de base. Il demande si le taux de base ne pourrait pas être diminué pour le logement non abordable. Madame Marchand mentionne que les taux sont maintenus en raison du manque de quatre à six logements, une diversité étant souhaitée.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si des cibles ont été prévues pour ce programme. Elle demande également si un tel programme ne pourrait pas être disponible dans d'autres secteurs de la Ville, où la mixité est souhaitée. Madame Marchand mentionne que le programme initial avait une cible de 4 000 portes, nous en avons actuellement 3880. Pour le nouveau programme, il n'y a pas de cible, mais une date d'échéance (décembre 2026), considérant le marché. Ce programme est adopté en raison d'un programme particulier d'urbanisme, il ne peut donc être exporté ailleurs sur le territoire, dans sa forme actuelle. Diverses avenues pourront être explorées, considérant le besoin de logements abordables.

En ce qui concerne le bilan, monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande s'il est possible, dans le nouveau règlement, d'inclure une disposition obligeant le promoteur à informer la Ville du statut des locataires. Madame Marchand mentionne que la Ville ne peut gérer les occupants. Elle mentionne toutefois que le règlement a été modifié en ce qui a trait aux Airbnb (perte de subvention). Monsieur Leclerc souhaiterait avoir des données sur le nombre de personnes ayant pu bénéficier d'un logement dans le cadre de ce programme.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne apporte une précision suite à l'intervention de monsieur Chagnon, en ce qui a trait à un autre programme de subvention. Il tient également à préciser que des discussions ont récemment eu lieu pour une stratégie de logements abordables, dans d'autres secteurs de la Ville. Pour la demande de report de monsieur Moran, monsieur Champagne n'y voit pas d'inconvénient, mais proposerait que l'avis de motion et le projet de règlement demeurent inscrits à l'ordre du jour. Madame Marchand mentionne que l'avis de motion pourrait être déposé en juillet, mais le projet de règlement seulement en août, dans l'éventualité où des changements seraient nécessaires.

À la page 18, monsieur le conseiller Denis Girouard adresse le même questionnement que monsieur Chagnon en ce qui a trait au taux de base pour le logement non abordable (quatre à six étages). Des précisions sont à nouveau présentées par madame Marchand, mentionnant que des modifications pourraient être apportées au projet de règlement. Elle explique également d'où proviennent les sommes attribuées à ce programme.

Monsieur Moran demande quelle sera la valeur du programme à son échéance. Madame Marchand mentionne qu'un registre est tenu par le service des finances, que des tableaux détaillés existent et que des informations pourront être présentées au conseil. Monsieur Moran ajoute qu'il est important d'augmenter la population au centre-ville et que des logements supplémentaires sont nécessaires. Pour la mise de fonds des deux et trois étages, monsieur Moran demande s'il y a une distinction entre les différents types de promoteur et des explications sont données par madame Marchand. Concernant les coopératives, monsieur Moran demande si elles seraient admissibles au programme, même s'il ne s'agit pas de logements abordables. Des précisions sont données par madame Marchand en ce qui a trait aux coopératives d'habitation.

Madame Des Marais mentionne être en accord avec l'intervention de monsieur Chagnon. Elle adresse aussi un questionnement sur la dimension des logements familiaux et des précisions sont présentées par madame Marchand.

Monsieur le conseiller Marc Bureau remercie l'équipe pour la bonification pour les deux à trois étages.

En conclusion de la présentation, monsieur le président Steven Boivin mentionne que seul l'avis de motion pourrait être inscrit à la séance du conseil municipal de ce jour, que la présentation du projet de règlement serait reportée en août.

Le caucus préparatoire est suspendu à 9 h 40

Madame Marie-Hélène Rivard et messieurs Martin Dalpé et Daniel Feeny quittent la rencontre.

Reprise du caucus préparatoire à 9 h 54

Mesdames Josée Bellemare et Caroline Desrochers se joignent à la rencontre.

CAUP20230704-P2

ATELIERS DU RUISSEAU - PLAN D'AFFAIRES ET MONTAGE FINANCIER

Présentation par mesdames Josée Bellemare et Caroline Desrochers.

Plan de la présentation :

- rappel des grandes lignes du projet Les Ateliers du Ruisseau;
- récapitulatif des démarches effectuées par les Ateliers du Ruisseau et la Ville depuis octobre 2022;
- les faits saillants du plan d'affaires: à quels besoins répondons-nous avec cet investissement ?
- les faits saillants du montage financier: à quelles conditions le projet est-il viable? Quels sont les coûts et les sources de financement de chacune des étapes?
 - construction du bâtiment;
 - opération du bâtiment et programme des ateliers d'artistes;
 - déménagement de la Galerie Montcalm et de la collection permanente;
 - fonctionnement de la Galerie et de la collection;
 - effet levier de la contribution de la Ville.
- sources de financement et impact pour la Ville;
- recommandations.

Les objectifs de la présentation sont de :

- Faire un rappel du projet et faire état du travail effectué par les Ateliers du Ruisseau et par la Ville depuis l'adoption de la résolution du 18 octobre 2022;
- Présenter les faits saillants du plan d'affaires;

- Présenter les faits saillants du montage financier;
- Présenter l'impact financier pour la Ville et les risques potentiels au projet pour chacune des parties;
- Obtenir une orientation du conseil sur la poursuite du projet.

RECOMMANDATIONS

CP-ACL-2023-13

Approuver le plan d'affaires et le montage financier pour les Ateliers du Ruisseau.

CP-ACL-2023-14

Accepter de participer au financement du projet les Ateliers du Ruisseau en octroyant une somme de 28,79 M \$ sous réserve de la confirmation de l'ensemble des contributions prévues au projet. Ce montant inclut le déménagement de la Galerie Montcalm et de sa Collection permanente.

CP-ACL-2023-15

Prévoir une aide financière en soutien à l'organisme, à partir de la première année où des taxes foncières seront en vigueur. Le montant sera révisé annuellement et ne pourra excéder 2,1 millions.

CP-ACL-2023-16

Accepter de bonifier le programme d'aide financière pour les ateliers d'artistes jusqu'à concurrence de 200 000\$ annuellement pour refléter la création de nouveaux ateliers à compter de l'ouverture des dits ateliers (prévue en 2028).

CP-ACL-2023-17

Accepter de bonifier les dépenses de fonctionnement de la Galerie Montcalm à la hauteur de 685 000\$ annuellement à compter de la première année d'opération dans les nouveaux locaux (prévue en 2028).

CP-ACL-2023-18

Mandater le Service des arts, de la culture et des lettres à :

- Entreprendre les démarches pour conclure une entente avec les Ateliers du Ruisseau en ce qui a trait à l'octroi d'une subvention de 21,55 M\$ pour la construction du bâtiment;
- Poursuivre son accompagnement auprès des Ateliers du Ruisseau pour les phases subséquentes de la réalisation du projet, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et du développement durable;
- Déposer une demande d'aide financière auprès du gouvernement provincial pour la réalisation des travaux d'aménagement des locaux de la Galerie Montcalm et de la collection permanente.
- Relancer la planification de la relocalisation du Monument aux Portugais avec la communauté portugaise et en collaboration avec le Service des Biens immobiliers.

CP-ACL-2023-19

Mandater le Service des biens immobiliers à :

- Poursuivre les démarches pour conclure une entente de cession du terrain avec les Ateliers du Ruisseau;
- Négocier un bail de 35 ans avec les Ateliers du Ruisseau pour y déménager les activités reliées à la Galerie Montcalm et la collection permanente, selon les modalités du montage financier;
- Évaluer différents sites et trouver le meilleur endroit pour relocaliser le Monument aux Portugais.

CP-ACL-2023-20

Mandater le Service des infrastructures à :

- Planifier et réaliser les travaux d'aménagement des locaux pour la galerie Montcalm et la collection permanente, en collaboration avec le Service des arts, de la culture et des lettres;
- Dans le cas où le déplacement de conduites serait nécessaire à la réalisation du projet, planifier et réaliser lesdits travaux.
- Préparer le nouveau site d'accueil du monument aux Portugais et réaliser les travaux de relocalisation.

CP-ACL-2023-21

Adopter un règlement d'emprunt de 21 550 000 \$, financé à même l'enveloppe de 325 M\$ prévu pour le bloc D du plan financier à long terme.

CP-ACL-2023-22

Financer le déménagement et l'aménagement des locaux accueillant la Galerie Montcalm et la réserve de la collection permanente de 6 290 000 \$, moins l'aide financière du MCC, à même l'enveloppe comptant de 86 M\$ prévu au plan d'investissement – projet de développement et faisant partie intégrante du financement du bloc D prévu au plan financier à long terme.

CP-ACL-2023-23

Financer les travaux nécessaires sur le terrain municipal de 2 250 000 \$ au plan d'investissements
– volet maintien (PIVM).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que la Ville loue actuellement un bâtiment au 170 Montcalm à un promoteur privé et demande quels seront les impacts de la construction des Ateliers du Ruisseau sur le site du stationnement existant. Madame Caroline Desrochers mentionne que le projet inclura des espaces de stationnement souterrains et qu'il n'y aura donc pas de perte nette de stationnement.

Madame Marie-Hélène Rivard et monsieur Daniel Feeny se joignent à la rencontre à 10 h 34.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que l'implication de toutes les parties intéressées dans le projet fait partie des conditions gagnantes de celui-ci et invite ses collègues à appuyer le projet, soulignant la présence d'artistes à la rencontre de ce jour.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite remercier l'équipe de madame Josée Bellemare pour la présentation du projet, qui viendra régler plusieurs problèmes.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande ce qui est prévu en termes d'efficacité énergétique pour ce nouveau bâtiment. Madame Desrochers mentionne que la construction sera en bois. Madame Des Marais suggère de vérifier auprès de la FCM pour obtenir de l'expertise, en lien avec le Fonds vert.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que cette nouvelle infrastructure viendra ajouter des éléments pour la redynamisation du centre-ville.

Monsieur le conseiller Denis Girouard remercie également les acteurs impliqués dans ce projet.

Madame la mairesse France Bélisle souhaite saluer et féliciter les artistes présents et impliqués dans le projet. Elle souligne également l'importance de la donation des œuvres d'art et revient sur la cohérence du projet avec d'autres investissements réalisés par la Ville.

Monsieur le conseiller Steven Boivin réitère son intérêt pour ce projet et souligne l'importance d'un projet permanent dans le secteur du centre-ville.

Monsieur Girouard souhaite également remercier la communauté portugaise pour leur ouverture face à ce projet.

Le caucus préparatoire est suspendu à 10 h 50.

Reprise du caucus préparatoire à 10 h 55.

Madame Kayleigh Felice, chef de section, Arts, culture et lettres et monsieur Pierre Corriveau se joignent à la rencontre.

CAUP20230704-P3 BIBLIOTHÈQUE GUY-SANCHE – AGRANDISSEMENT

Présentation par mesdames Josée Bellemare et Rita Chahine et monsieur Pierre Corriveau (CGA Architectes).

Plan de la présentation :

- état des lieux – Budget du plan de déploiement et besoins de notre réseau de bibliothèques et de Guy-Sanche en particulier;
- cocréation – Présenter les résultats de l’atelier de cocréation;
- PFT – Présenter les résultats de l’avant-projet;
- échéancier, risques et opportunités;
- coûts – Présenter les coûts de construction, de relocalisation, de fonctionnement, les options de subventions et le plan de financement;
- étapes subséquentes;
- recommandations.

Les objectifs de la présentation sont de :

- Faire un bref état des lieux sur le réseau de bibliothèque et la bibliothèque Guy Sanche;
- Présenter les résultats de la démarche de cocréation;
- Présenter les résultats des études de l’avant-projet (PFT) : plan concept, estimation des coûts et échéancier;
- Présenter l’échéancier de projet, les risques et opportunités que présentent le projet;
- Présenter les coûts de construction, de relocalisation et de fonctionnement; les options de financements et les subventions admissibles;
- Obtenir l’aval du conseil pour aller de l’avant avec le projet d’agrandissement et réaménagement majeur de la bibliothèque Guy-Sanche;
- Obtenir l’autorisation du conseil pour déposer une demande d’aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC).

RECOMMANDATIONS

CP-ACL-2023-33

Adopter un règlement d’emprunt de 45 431 691 \$, qui sera réduit de toute aide financière du MCC, financé à même l’enveloppe de 325 M\$ prévu pour le bloc D du plan financier à long terme.

CE-ACL-2023-34

Approuver la relocalisation temporaire de 70 % ou ± 1 400 m² de la bibliothèque Guy-Sanche à proximité du site actuel.

CE- ACL-2023-35

Financer les couts de relocalisation au montant de 2 365 862 \$ à même l’enveloppe comptant de 86 M\$ prévu au plan d’investissement – projet de développement et faisant partie intégrante du financement du bloc D prévu au plan financier à long terme.

CP-ACL-2023-36

Autoriser le dépôt d’une demande de subvention auprès du MCC.

CP-ACL-2023-37

Autoriser la tenue d'un concours d'architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Guy Sanche.

CP-ACL-2023-38

Autoriser l'augmentation des heures d'ouverture de 4h et mandater le Service des Arts, de la Culture et des Lettres pour une étude approfondie des besoins.

CP-ACL-2023-39

Adopter les augmentations du budget de fonctionnement et prévoir les sommes aux améliorations de service des années 2028 et 2029.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne que ce projet est le troisième projet de bibliothèque sur lequel travaille le conseil actuel et ajoute que ce projet répond à un besoin dans ce secteur.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire reconnaît le besoin pour ce projet, mais émet une préoccupation quant à l'absence de priorisation du Bloc D. Elle se questionne si le conseil doit renoncer à des projets, considérant l'acceptation de projets à la pièce. Elle demande à monsieur le conseiller Daniel Champagne quand sera réalisée cette priorisation. Monsieur Champagne mentionne que cette priorisation devra en effet être réalisée et que des travaux sont en préparation, pour un retour avec le processus de priorisation à l'automne prochain. Il fournit par ailleurs des informations sur le plan de déploiement des bibliothèques et revient sur les décisions antérieures du conseil. Monsieur Champagne confirme qu'un retour sera fait avant la semaine d'étude budgétaire. En ce qui a trait au Bloc D, madame la mairesse France Bélisle ajoute que des informations sont toujours à recevoir du gouvernement pour le déménagement du QG et des ateliers municipaux. Monsieur Simon Rousseau mentionne qu'il y a en effet trois enjeux majeurs sur lesquels des informations sont effectivement manquantes (QG, hôpital et tramway), mais que des projets doivent tout de même suivre leur cours. Les décisions de ce jour permettront à l'administration de s'enligner, mais d'autres résolutions devront être adoptées ultérieurement, notamment pour le lancement d'appels d'offres. Madame Bélizaire comprend le fondement des interventions, mais elle souhaite tout de même avoir une priorisation des projets avant toute adoption à la pièce.

Monsieur le conseiller Marc Bureau demande quels sont les enjeux d'entreposage pendant les travaux. Madame Catherine Bellemare mentionne que certains lieux ont été identifiés par le SBI, avec explications des critères de base. Madame Kayleigh Felice mentionne par ailleurs que moins de 50% de volume ont été déménagés pour Lucy-Faris, avec des précisions quant aux différents projets en cours simultanément.

Un questionnement est adressé par madame la conseillère Anik Des Marais en ce qui a trait à la performance énergétique. Elle souhaite que la Ville mette en place ses propres standards, en référence au plan climat de la Ville.

En référence à une présentation faite en février 2021 pour le Bloc D, monsieur le conseiller Edmond Leclerc demande si, en termes de ressources humaines, la Ville dispose des données confirmant que nous avons la capacité de livrer ces projets. Monsieur Rousseau mentionne que l'ensemble des données pertinentes n'est pas encore disponible et que des travaux doivent préalablement être réalisés. Monsieur Leclerc demande si la priorisation inclura la capacité à livrer, en plus des disponibilités financières. Monsieur Rousseau mentionne que même à l'automne, des données seront probablement toujours manquantes.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet comprend que la Ville souhaite continuer à travailler, mais se questionne sur l'octroi de montants aux projets à même le Bloc D, suivant la priorisation qui sera réalisée. Monsieur Rousseau mentionne que les projets reviendront au conseil à différentes étapes de réalisation, pour décisions. Monsieur Champagne donne l'exemple d'un autre projet précédemment entamé par

la Ville, qui n'a pas été conclu, considérant différents éléments constatés en cours de réalisation.

Madame la mairesse fait un retour sur un élément discuté lors du Lac-à-l'épaule, pour la réalisation de projets à l'externe plutôt qu'en régie, considérant l'indisponibilité de ressources à l'interne.

Concernant l'échéancier présenté à la page 30, monsieur le conseiller Steve Moran demande s'il y a des éléments de risque inclus à ce calendrier et à quelle étape le dossier deviendra devant le conseil. Madame Rita Chahine mentionne que les éléments en « noir » à l'échéancier sont les retours prévus au comité plénier. Elle ajoute qu'il s'agit d'un échéancier préliminaire, avec explications sur les délais réglementés et les étapes pouvant être réalisées en parallèle. Advenant l'absence de décisions aux étapes prévues, ces délais auraient un impact sur l'échéancier.

Monsieur le conseiller Steven Boivin souligne l'intérêt du conseil pour des projets culturels. Il se questionne sur le réalisme de certains projets, considérant les différents besoins et le contexte obligeant parfois certaines modifications. Il est toutefois rassuré par les prochaines étapes qui prévoient également des retours devant le conseil.

Reprise du caucus préparatoire à 13 h 17.

Mesdames Camille Doucet-Côté, conseillère juridique et assistante-greffière, Greffe, Jessica Desjardins-Labelle, coordonnatrice de projets, Infrastructures et projets, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines et messieurs Stéphane Raymond, directeur adjoint, Police, Éric Vézina, chef de division, Police, Louis Tardif, directeur de projet, Infrastructures et projets, Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés se joignent à la rencontre.

CAUP20230704-P4

AFFECTATION DES SURPLUS EXCÉDENTAIRES – ÉTAPE 4 DE LA POLITIQUE SUR LES EXCÉDENTS

Présentation par monsieur Mario St-Pierre

Plan de la présentation :

- Politique sur les excédents – reddition de compte
- Recommandation

Les objectifs de la présentation sont de :

- Statuer sur les affectations des surplus excédentaires.

RECOMMANDATIONS

CE-FIN-2023-14

- Déroger à la politique sur la gestion des excédents de fonctionnements PO-057 afin de verser une partie des surplus excédentaires aux réserves suivantes :
 - Aide à l'itinérance 5 000 000 \$
 - Enveloppe dédiée à la transformation organisationnelle 2 500 000 \$
- Verser le solde des surplus excédentaires conformément à :
 - Option 1
 - Plan d'investissements – volet projet de développement (bloc D) 15 907 788 \$.
 - Option 2
 - Allouer le solde des surplus excédentaires à une réserve pour les trois priorités suivantes conformément à la politique : 15 907 788 \$.
 - Aide complémentaire aux logements abordables
 - Initiatives en lien avec le plan climat
 - Plan d'investissements – volet projet de développement (bloc D)

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande à monsieur Christian Tanguay d'expliquer plus en détail les montants présentés.

En ce qui concerne l'enveloppe dédiée à la transformation organisationnelle, il y a un volet lié à l'intelligence d'affaires et à l'utilisation des données, soit pour un montant approximatif de 200 000\$. On prévoit également l'acquisition de licences permettant d'utiliser les données de façon appropriée. En matière d'amélioration continue, on pense notamment à des services professionnels pour le diagnostic organisationnel ainsi à certains projets qui vont générer de l'efficacité dans l'organisation. À la suite du dépôt des recommandations de la vérificatrice générale, l'administration saisirait l'occasion de réaliser des mandats pour accélérer la mise en œuvre des recommandations à cet égard. Ce sont des projets qui généreront des retombées et des sommes qui pourront être réinvesties dans l'amélioration.

Dans l'implantation de la gestion matricielle pour assurer un service aux citoyens de qualité, il est question d'architecture d'affaire et de formation de gestion du changement. Une enveloppe d'environ 200 000 \$ est dédiée pour ces éléments.

Il y a également un volet très important, soit la transformation du mode de prestation du travail et qui inclut la numérisation des documents et gestion des ceux-ci. On souhaite accentuer et accélérer ce projet. Des sommes sont déjà disponibles pour ce volet, toutefois on souhaite donner un accent supplémentaire pour s'assurer d'arriver à bon port le plus tôt possible et dégager des sommes. Des dossiers d'affaires pourront être présentés prochainement pour chacun de ces volets spécifiques.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute que pour le volet d'aide à l'itinérance, elle ne sait pas si c'est réellement une dérogation, à savoir si ces sommes entrent ou non dans l'aide au logement. Le montant de cinq millions de dollars est basé sur l'estimation préliminaire des coûts d'un partenaire communautaire pour une installation d'une infrastructure pérenne qui pourrait se développer à côté du Gîte Ami. En donnant cette aide financière, la Ville de Gatineau investit dans un domaine qui est de juridiction provinciale et ce geste permettra de mettre une pression supplémentaire sur les gouvernements provincial et fédéral afin de faire des investissements dans la municipalité pour répondre à ce besoin criant.

Le montant de cinq millions de dollars pourrait également couvrir d'autres dépenses de la Ville dans le cadre du projet de développement. Elle mentionne que le PDG du CISSO est en attente de son appel afin de connaître la façon que cette aide financière sera déployée. Ce geste sera un signal assez fort et positif pour le gouvernement du Québec, mais également pour la population qui en a grand besoin.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que, sur une note plus générale, il semble y avoir un problème avec la répartition proposée, notamment en ce qui concerne la STO. Il y a un manque à gagner de 9,7 millions de dollars et des coupures ont dû être effectuées au cours des dernières années, dans un effort de réduction des dépenses. Avec ces efforts, à la fin de l'année, la STO s'est retrouvée avec un manque à gagner des prévisions du manque de 2,1 millions de dollars. Il aurait espéré une recommandation pour pallier, en cas de besoin, au déficit actuel de 2,1 millions de dollars. D'autant plus, ce surplus de la Ville provient du fonds COVID prévu pour les services dont les activités ont été affectées par la pandémie, ce qui est le cas de la STO.

Madame la mairesse mentionne qu'elle a reçu le DG ainsi que le président de la STO qui lui ont présenté la situation financière de l'organisme. D'abord, quant au déficit de 2,1 millions de dollars, il y a la possibilité pour la STO que le gouvernement du Québec permette la migration d'enveloppe budgétaire. La STO a formulé une demande à l'effet que cette aide financière soit applicable sur le déficit.

Également, selon la convention intervenue entre la Ville et la STO en 2016, cette dernière devrait prendre les surplus dont elle dispose pour éponger son déficit. Il y a plusieurs avenues qui lui sont offertes, soit d'utiliser ses surplus et/ou convaincre le gouvernement du Québec de migrer l'enveloppe budgétaire afin d'absorber la dette.

Monsieur le conseiller Mike Duggan revient sur la proposition de libérer une enveloppe de 5 000 000 \$ pour de l'aide en itinérance. Il indique que la Ville doit trouver des solutions à long terme et pas nécessairement au même endroit sur le territoire. La Ville devrait travailler avec l'ensemble des secteurs affectés.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne avoir le dossier de l'itinérance à cœur. Le montant de 5 000 000 \$ a pour but de centraliser les services dans le centre-ville. Il évoque que, dans l'est de la Ville, il y a des besoins importants en itinérance depuis le transfert des logements des itinérants sur le boulevard Gréber. Nous sommes témoins de pertes de contrôle étant donné que les gens ne savent plus où aller. Il soulève la réflexion à l'effet de répartir les montants proposés dans les différents secteurs de la Ville.

Monsieur Champagne fait un commentaire sur la façon de décortiquer les investissements, qui ne sont pas plus amplement spécifiés, et ce, pour toute sorte de raisons. Ce que l'on souhaite faire, soit apporter l'aide nécessaire en itinérance. La Ville va travailler avec les partenaires pour définir les besoins et aider les gens en situation d'itinérance. Concertation qui sera faite des parties prenantes pour savoir de quelle façon on va investir ces fonds dédiés.

Madame la mairesse mentionne que cet investissement permet de donner de l'air aux itinérants sur le territoire de la Ville. Monsieur Yves St-Onge, PDG du CISSSO, est au courant que la Ville sort de sa juridiction et qu'il sera de leur responsabilité de fournir les infrastructures, les services et l'aide sociale dont ces personnes ont besoin pour sortir de la rue.

Madame la conseillère Anik Des Marais indique être surprise des montants alloués dans l'enveloppe dédiée à la transformation organisationnelle et n'est pas à l'aise d'appuyer une recommandation à la hauteur de 2 500 000 \$. Cependant, ce qui relève du Comité des finances et du plan financier à long terme, c'est de puiser à même les excédents pour la transformation organisationnelle. Toutefois, dans le plan de travail, cette recommandation revenait uniquement au mois de décembre. Proposer de continuer l'étude pour mettre la recommandation du PFLT et attendre en décembre.

Ce qui relève du Comité des finances, dans le PFALT, puiser à même les excédents pour l'efficacité organisationnelle, devrait être présenté en décembre. Pourquoi presser le tout et attendre en décembre.

Madame la mairesse donne certaines précisions afin d'expliquer pourquoi cette recommandation a été devancée. Notamment, cette demande est en réponse aux discussions soulevées lors du Lac à l'épaule pendant lequel il a été question d'amélioration et d'investissements pour développer des indicateurs de performance. Si ce conseil municipal n'est pas à l'aise avec cette proposition, elle suggère au Comité des finances de devancer cette recommandation et de ne pas attendre en décembre afin que la recommandation puisse faire partie des discussions budgétaires de l'automne.

Madame Des Marais croyait que ce chantier était déjà engagé avec la création du bureau sur la performance organisationnelle et des budgets dédiés pour engager des consultants pour ce projet.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin exprime et trouve cela désolant de ne pas avoir été avisé de l'aide financière accordée en itinérance en amont. La Ville se substitue au rôle du CISSO et de la SHQ. Si la Ville prend le contrôle et réserve ce montant, elle doit s'assurer que les autres parties prenantes prennent leurs responsabilités.

Monsieur le conseiller Steve Moran adhère à l'enveloppe de 5 000 000\$ pour l'aide à l'itinérance. Concernant l'enveloppe dédiée à la transformation organisationnelle, il croit que le Comité des finances peut s'y pencher prochainement. Pour ce qui est du plan climat, présenté à l'option deux, il constate qu'il y a encore un problème de priorisation des dossiers. Nous ne savons pas quels sont nos besoins en ce sens et il manque de l'action en matière de service au citoyen.

Il propose un amendement, appuyé par monsieur Leclerc afin que la recommandation puisse se lire ainsi :

- déroger à la politique sur la gestion des excédents de fonctionnements PO-057 afin de verser une partie des surplus excédentaires aux réserves suivantes :
 - Aide à l'itinérance : 5 000 000 \$;
 - Stabiliser le budget de la STO : 2 100 000 \$;
 - Réserver un montant pour un mandat à la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire de proposer au conseil une priorisation afin de débiter la réalisation du plan d'intervention des infrastructures récréatives, sportives et communautaires : 10 000 000 \$;
 - Verser le solde des surplus excédentaires à ces deux réserves identifiées à la politique :
 - Aide complémentaire aux logements abordables : 3 153 894 \$;
 - Initiatives en lien avec le plan climat : 3 153 894 \$.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que si monsieur Moran souhaite verser 2 100 000 \$, il demande alors à la Ville qu'elle contrevienne à sa convention de 2016. Selon lui, l'article de la convention est très clair à l'effet que la STO doit utiliser ses surplus pour pallier à son déficit.

Quant au Plan climat et l'aide complémentaire aux logements abordables, il ne demeure pas moins qu'il reste des sommes résiduelles importantes à la hauteur de 45 000 000 \$ pour lesquelles la Ville a demandé une certaine flexibilité à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Tous les membres du conseil sont favorables au Plan climat, mais la réalité est que nous avons reçu 25 000 000\$ cette année pour cette initiative. Le fait de déposer de l'argent dans un compte pour ne pas l'utiliser cette année ne fait pas de sens. Il proposera un sous-amendement pour que Monsieur Moran demande une dérogation à la convention entre la STO et la Ville.

Madame la conseillère Caroline Murray appuie également l'amendement proposé par monsieur Moran. Elle se dit préoccupée par le message envoyé par le comité exécutif en matière de transport en commun. L'article de la convention indique également que les surplus doivent servir à réaliser des mandats spéciaux. Selon elle, cela ne force pas la STO à faire des coupures supplémentaires dans ses services.

Madame la conseillère Anik Des marais revient sur le Plan climat. La Ville a reçu une aide financière de 25 000 000 \$ alors que la demande initiale était de 31 500 000 \$. Depuis les derniers mois, il y a eu beaucoup de décisions prises concernant le Plan climat sans que celui-ci ait été présenté.

Madame la mairesse France Bélisle précise que c'est le rôle d'un gestionnaire de revoir l'offre de services de son organisation. Elle demande ce qu'il adviendra des sommes allouées à la STO dans l'éventualité où le gouvernement du Québec accepte que l'argent d'urgence soit dévolu pour combler le déficit de 2 100 000 \$.

Quant au plan climat, le 25 000 000\$ fait référence à la rénovation d'édifices municipaux afin de diminuer leur émission de GES. Il n'y a pas uniquement ce 25 000 000 \$, mais également les sommes prévues pour le plan de foresterie urbaine, les fonds récurrents pour le Plan climat au taux de 2,2 % des taxes foncières et dévolus au Plan climat. Si la Ville n'est pas capable de livrer, les fonds sont bloqués et ne pourront pas être utilisés rapidement.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne répond aux propos de madame Murray et trouve offensant qu'elle sous-entende que le comité exécutif ne croit pas au transport en commun. Le comité exécutif souhaite faire preuve de rigueur dans l'application d'une convention en vigueur entre deux partenaires. Ce que l'on demande aujourd'hui, c'est de déroger à une convention qui existe entre la Ville de Gatineau et la STO. Il veut insister sur le fait que la Ville déroge à cette convention si elle accorde une aide financière de 2 100 000\$.

Sur le Plan climat, madame Des Marais indiquait que l'on parle à travers notre chapeau, puisqu'il n'y a pas encore de présentation du Plan climat. Au-delà des montants, la Direction générale a confirmé ne pas avoir la capacité de livrer les projets malgré l'attribution de ces montants. Il mentionne que l'année prochaine, il posera des questions à savoir si les fonds auront été dépensés quant au Plan climat et l'aide complémentaire au logement. Selon lui, il est faux de prétendre que c'est un manque d'engagement de la Ville de Gatineau alors que c'est régi par convention.

Monsieur Moran croit qu'il est préférable de ne pas sous-financer les projets. Il est possible de remettre les montants non utilisés dans les enveloppes s'ils ne sont pas nécessaires. Pour envoyer un message clair et permettre aux équipes de travailler sur les projets visés, il serait pertinent de permettre à la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire d'effectuer une priorisation afin de débiter la réalisation du plan d'intervention des infrastructures récréatives, sportives et communautaires.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne qu'il est évident que la proposition concernant la STO ne déroge pas à la convention. Trois options sont prévues à l'article 9 de ladite convention quant utilisation des surplus de la STO. La Ville va donner le coussin nécessaire afin que la STO n'ait pas à éponger le déficit. S'il y a des ajouts d'enveloppe de la part du gouvernement du Québec, ils pourront être ajoutés aux excédents qui pourront être utilisés pour des dépenses non récurrentes.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin ne doute pas de l'engagement du comité exécutif face à la STO. On souhaite que le gouvernement du Québec permette d'utiliser l'aide financière provenant du fonds COVID. Cela permettra d'amortir la contribution de la Ville de Gatineau et les surplus seront affectés pour des travaux à faire par la STO.

Il ajoute que la STO est la société de transport ayant fait la plus grande opération de coupes budgétaires au Québec. Elle écope de ces coupes budgétaires étant donné qu'il n'est plus possible de récupérer des chauffeurs d'autobus mis à pied. Il veut s'assurer que si la STO ne peut bénéficier du financement du gouvernement du Québec, la STO pourra compter sur la Ville pour éponger ses déficits.

Monsieur Moran indique que la transformation organisationnelle deviendra une priorité du Comité sur les finances dans le cadre du Plan financier à long terme et en prévision des discussions budgétaires de l'automne.

Monsieur Simon Rousseau avise que le Comité sur les finances devrait étudier rapidement la recommandation d'utiliser des sommes pour la transformation organisationnelle et de réserver les sommes puisque l'enveloppe pour ces montants ne serait plus disponible après le budget.

Monsieur Champagne croit qu'il faut s'assurer un minimum de flexibilité afin de réserver un montant pour la transformation organisationnelle. Sa proposition est la suivante :

- Enveloppe dédiée à la transformation organisationnelle : 1 000 000 \$;
- Aide complémentaire aux logements abordables : 2 653 894 \$
- Initiatives en lien avec le plan climat : 2 653 894 \$

Le sous-amendement est proposé par monsieur Champagne et appuyé par madame la mairesse.

Monsieur le président Steven Boivin demande le vote sur le sous-amendement :

POUR	CONTRE	ABSENT
France Bélisle	Caroline Murray	Olive Kamanyana
Gilles Chagnon	Bettyna Bélizaire	
Anik Des Marais	Steve Moran	
Jocelyn Blondin	Isabelle N. Miron	
Marc Bureau	Louis Sabourin	
Mike Duggan	Tiffany-Lee Norris Parent	
Daniel Champagne	Alicia Lacasse-Brunet	
Denis Girouard		
Jean Lessard		
Mario Aubé		
Edmond Leclerc		
Steven Boivin		

Monsieur le président annonce que le sous-amendement est adopté à la majorité.

Monsieur le président demande le vote sur l'amendement proposé par monsieur Moran et appuyé par monsieur Leclerc, tel que sous-amendé précédemment :

POUR	CONTRE	ABSENT
Caroline Murray	France Bélisle	Olive Kamanyana
Bettyna Bélizaire	Gilles Chagnon	
Anik Des Marais	Marc Bureau	
Jocelyn Blondin	Mike Duggan	
Steve Moran	Daniel Champagne	
Isabelle N. Miron	Denis Girouard	
Louis Sabourin	Jean Lessard	
Tiffany-Lee Norris Parent	Mario Aubé	
Alicia Lacasse-Brunet		
Edmond Leclerc		
Steven Boivin		

Monsieur le président annonce que l'amendement, tel que sous-amendé précédemment, est adopté à la majorité.

Le caucus préparatoire est suspendu à 14 h 23.

Reprise du caucus préparatoire à 14 h 35

CAUP20230704-P5 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 4 juillet 2023

Une période de questions et de commentaires a lieu.

3.13 Projet numéro 134518 - Dérogations mineures - Construire un bâtiment communautaire - 625, chemin d'Aylmer - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais concernant la réhabilitation du corridor écologique. Sur le plan présenté, c'est une zone verte délimitée dans un cercle rouge qui empiète dans son district. Elle aimerait savoir d'où provient l'analyse biologique. Également, elle souligne qu'il y a des terrains à développer et aimerait savoir comment protéger le corridor écologique dans le cas du développement immobilier. Elle ne comprend pas le lien entre les terrains avoisinants, le poste de police et la réhabilitation proposée.

Madame Catherine Marchand que dans le cadre du plan régional des milieux humides et hydriques, ce secteur a été identifié comme un potentiel corridor écologique. Le

cours d'eau est canalisé à divers endroits et afin d'éviter d'autres détériorations, il est proposé de circonscrire une bande riveraine de part d'autre du fossé selon les normes applicables pour les corridors écologiques, soit une bande de 30 mètres. Le potentiel réel de la remise en état dépendra du plan régional. C'est un endroit où on doit, par principe de précaution, instaurer une bande riveraine.

Madame la conseillère Caroline Murray a l'impression de voter sur un PIIA relatif à l'implantation d'un bâtiment sans avoir de plan dudit bâtiment. Le poste de police est déjà dérogatoire et empiète sur la bande champêtre. Elle souhaite voir une autre esquisse qui respecterait la bande patrimoniale, afin de donner l'exemple pour les autres citoyens. Elle demande quels autres terrains ont été envisagés pour ce projet. Selon sa compréhension, la volumétrie semble assez grande et elle comprend que le bâtiment va héberger des unités de police lors de la fermeture du quartier général du secteur Hull. Elle demande ce qui arrivera de ces espaces alloués une fois que le nouveau quartier général sera construit. À la lumière de ces questionnements, elle aimerait demander le report de cet item.

Monsieur André Turgeon répond aux questions concernant l'analyse des terrains disponibles. Lors de l'analyse pour trouver un nouveau terrain pour la bibliothèque Lucie Farris, il n'y avait pas de terrain disponible, soit le même scénario pour le poste de police. L'administration a recommandé de conserver le poste de police actuel à l'endroit actuel.

Monsieur Simon Rousseau donne quelques pistes de réponse concernant la volumétrie. Sans entrer dans les détails, les équipes ont réfléchi à l'idée de mettre des cellules sur ce site, le temps de prendre une décision sur le quartier général. Ces cellules seront transformées éventuellement en fonction des besoins qui se présenteront.

Madame Murray souligne qu'elle a l'impression que l'on trouve une solution permanente à un problème temporaire. Elle demande s'il est possible de revoir une portion de l'architecture pour déroger le moins possible aux règlements.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que cet immeuble fait partie de la zone champêtre d'Aylmer. Quand le plan a été présenté au CCU, les membres ont remis en question l'espace occupé par la proposition. Il dit comprendre le plan de transition, mais il est question d'un bâtiment réservé pour une fonction que le citoyen normal n'aurait pas accès et qu'il y a une utilisation non pertinente de l'espace. Il dit appuyer madame Murray afin que l'utilisation de cet espace soit revue.

Monsieur le conseiller Mario Aubé exprime ses préoccupations quant aux enjeux de sécurité publique. Dans ce cas-ci, la superficie minimum de plancher est conforme au zonage. Il est d'accord avec le fait que la proposition actuelle empiète dans la zone champêtre et qu'il serait intéressant de revoir pour un projet moins dérogatoire quant à l'implantation. Il mentionne qu'il faut prendre le temps de regarder le projet plus en détail au niveau architectural. En ce qui concerne l'implantation, il est d'accord avec ce qui est présenté.

Monsieur le conseiller Steve Moran indique que dans le sommaire exécutif du projet, il est inscrit que le garage sera démoli dès le début de la construction alors que l'on affirme également qu'il doit demeurer ouvert pendant la construction.

Monsieur Louis Tardif précise que le dôme sera démoli et que le deuxième garage habite la génératrice du poste qui sera conservé jusqu'à la démolition.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne soulève la possibilité que le report de cet item crée des enjeux de sécurité publique.

Monsieur André Turgeon indique qu'advenant le cas que le conseil municipal décide de retarder le projet, ce dernier sera décalé de plusieurs mois et que la Ville pourrait se retrouver à gérer certains enjeux légaux. Si la dérogation mineure n'est pas accordée, il faudra éliminer une partie de la bâtisse, soit le bloc cellulaire. Une autre option possible est de démolir le poste actuel et de revoir la configuration du nouveau poste. Toutefois, cette option engendrera un retard de plus de 12 mois.

Monsieur Champagne propose que cette discussion soit reportée à la fin du caucus préparatoire en raison de la sensibilité des questions entourant la sécurité publique et qui pourrait mettre la Ville de Gatineau à risque.

Madame la conseillère Anik Des marais fait état qu'à chaque fois qu'il y a des constructions dans ce secteur, les promoteurs qui veulent se rapprocher de plus en plus de la bande patrimoniale. La Ville de Gatineau se bat pour éviter de telles situations, toutefois, elle-même souhaite être dérogatoire à ses propres règlements.

Madame Murray SUDD affirme être entrée en communication avec l'Association du patrimoine d'Aylmer qui souhaite protéger le caractère patrimonial du secteur. L'organisme souhaite le meilleur projet pour la Ville et propose que le projet d'architecture soit revu en collaboration avec la Ville de Gatineau.

Elle demande le report de l'item, appuyée par monsieur Duggan.

POUR	CONTRE	ABSENT
Caroline Murray	France Bélisle	Olive Kamanyana
Bettyna Bélizaire	Gilles Chagnon	
Anik Des Marais	Jocelyn Blondin	
Steve Moran	Marc Bureau	
Mike Duggan	Daniel Champagne	
Isabelle N. Miron	Denis Girouard	
Louis Sabourin	Jean Lessard	
Tiffany-Lee Norris Parent	Mario Aubé	
Alicia Lacasse-Brunet		
Edmond Leclerc		
Steven Boivin		

Monsieur le président Steven Boivin annonce que l'item 3.13 est reporté et retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil de ce soir.

Madame la mairesse France Bélisle demande quelle est la mécanique si, à la suite du huis clos, la décision est de remettre l'item à l'ordre du jour de la séance du soir.

Monsieur le président indique qu'il sera possible de rajouter un élément à l'ordre du jour à la majorité des membres du conseil municipal avant l'adoption de l'ordre du jour à la séance de ce soir.

3.16 Projet numéro 134556 - Usage conditionnel - Construire un bâtiment mixte résidentiel et commercial comprenant 430 logements - 502, chemin Vanier - District électoral de Deschênes - Caroline Murray (recommandation défavorable du SUDD et du CCU)

Intervention de madame Murray à l'effet que le projet est situé dans son district et qu'il existe déjà beaucoup de congestion routière au coin de Vanier et des Allumettières. Les études démontrent que cet axe de circulation est saturé et une pétition contre ce projet a déjà été signée par plus de 1 200 personnes.

Monsieur Aubé propose d'aller de l'avant avec le projet. La Ville de Gatineau a besoin de densité afin de justifier la mise en place d'un corridor de transport structurant. C'est un projet de plus de 420 logements supplémentaires et le promoteur travaille sur cette proposition depuis plusieurs années avec les services. Selon lui, ce n'est pas le projet qui est problématique, mais la circulation dans le secteur. Cette problématique doit être réglée par la Ville et ce n'est pas au promoteur d'assumer cette responsabilité.

Madame Des Marais croit qu'il y a déjà suffisamment de densification dans ce secteur, il y a présentement près de 1000 logements. Elle mentionne que le promoteur doit être conscient qu'il est possible qu'il doive s'asseoir sur son projet pour quelque temps. Elle aimerait savoir pourquoi, dans les documents du CCU, les études de circulation démontrent un problème à ce niveau, mais dont on appuie le projet quand même.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne qu'il n'est pas possible de densifier si on pense seulement au transport ou aux automobiles et que la densification fait partie du schéma d'aménagement et que les citoyens ont droit à un logement.

Monsieur le conseiller Steven Boivin quitte son siège à 15 h 11.

À titre de vice-président du conseil municipal, Monsieur Champagne le remplace pendant son absence.

Monsieur le conseiller Steven Boivin reprend son siège à 15 h 13.

Madame Bélisle indique le point 6.2 de l'ordre du jour traite l'élargissement du chemin Vanier. C'est une solution qui est offerte aux citoyens du secteur pour alléger la circulation dans ce secteur. On doit trouver un équilibre et pas paralyser les projets proposés jusqu'à ce que les travaux soient effectués.

Monsieur Carl Beauchemin précise que le projet doit respecter les orientations des outils de planification. Il y a effectivement une référence à un corridor de transport structurant, mais ce dernier n'est pas encore existant. Le projet doit être conforme aux critères relatifs à la conformité du plan d'urbanisme et des outils de planification.

Madame Murray cite un article de Radio-Canada sur la crise du logement. Il faut arrêter de penser qu'en autorisant toutes les constructions de logements que cela mettra fin à la crise actuelle.

4.1 Projet numéro 134662 - Second projet de Règlement numéro 532-32-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de modifier les limites des zones Ha-05-002, Re-06-048 et Ha-06-044 - District électoral de Pointe-Gatineau - Mike Duggan

Intervention de monsieur Duggan à l'effet que le projet de règlement a pour but de modifier des limites de certaines zones et que ces modifications sont souhaitables afin de protéger les zones humides. Le projet de règlement initial prévoyait également l'ajout d'usage de récréation extensive. Avec l'appui du promoteur, ce dernier a permis de faire un ajustement au projet actuel et de ne pas ajouter cet usage, notamment en raison des préoccupations soulevées par les citoyens du secteur.

4.4 Projet numéro 134559 - PPCMOI - Autoriser la construction d'un projet résidentiel intégré comportant 48 logements - 805, boulevard Saint-René Est - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard

Intervention de madame la conseillère Alicia Lacasse Brunet concernant le boisé de protection. Plusieurs arbres seront enlevés et le SUDD propose de faire la plantation de 19 arbres. Elle demande si ces arbres à replanter le seront à l'intérieur de l'empreinte de développement. De plus, elle souhaite avoir une explication quant à la désignation d'un boisé de protection et comment il être protégé. Elle se questionne également sur les déplacements de la rainette sur le territoire et, finalement, pour quelles raisons le promoteur ne peut pas construire un bâtiment avec un toit plat.

Monsieur Beauchemin précise que pour la plantation d'arbres, on ne connaît pas exactement où ils seront plantés pour le moment. En ce qui a trait à la protection de boisé, il faut comprendre que l'on autorise la destruction des arbres dans l'emprise du projet uniquement. On cherche à protéger les arbres et pour les boisés de protection, des études sont exigées d'un ingénieur forestier. L'objectif est de protéger les essences importantes et intéressantes. Si d'autres arbres doivent être abattus, il faut s'assurer de préserver un boisé qui a un intérêt.

Madame Marchand ajoute que, pour la rainette, cette dernière a un rayon de parcours de 300 mètres. Pour que ces déplacements soient sécuritaires, elle ne doit pas traverser une rue ou un espace artificialisé. Lorsque l'on fait des inventaires, ils sont faits annuellement, soit au printemps, après la fonte des neiges. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs exige que trois années successives pour conclure qu'il n'y a pas de rainettes sur un territoire.

Monsieur Beauchemin conclut qu'au niveau de l'interdiction de construire avec des toits plats, c'était pour assurer une cohérence avec le PIIA qui prévoit que l'architecture des bâtiments doit s'harmoniser avec les bâtiments environnants. Dans ce secteur, on retrouve très peu de toits plats, donc ils n'étaient pas recommandés dans ce projet.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande que le conseil municipal soit consulté relativement à l'emplacement de la plantation des arbres afin que les plans soient conformes aux exigences.

Monsieur Moran est intéressé par la question des corridors écologiques, principalement dans l'est de la Ville. Est-ce que l'on a caractérisé la possibilité de faire un corridor écologique venant du Nord jusqu'à la rivière, soit pour la suite du lac Beauchamp?

Madame Marchand précise que dans le cadre des études sur le Rapibus, il y a eu des analyses extensives, notamment sur la rainette et d'autres espèces. Cette analyse qui s'est faite principalement dans le corridor du Rapibus. Tout ce qui se fait en lien avec le ruisseau Wabasse, il y a des caractérisations qui seront faites sur ce territoire. Au niveau du schéma, il est question d'un écoterritoire, donc les dispositions qui concernent les cours d'eau sont applicables. La réponse viendra également dans le cadre du plan régional des milieux humides et hydriques puisque c'est un milieu reconnu.

Madame Lacasse-Brunet revient sur la caractérisation biologique effectuée en 2021 qui conclue qu'il n'y a plus de rainettes et demande si la Ville a une étude à jour et l'on puisse être satisfait par cette étude pour faire le développement.

Madame Marchand répond que c'est en fonction des caractéristiques de ce milieu qui amène à conclure qu'il n'y a plus de rainettes.

En complément, madame Lacasse-Brunet souhaiterait ajouter une disposition pour que les arbres soient plantés à l'intérieur du périmètre de la construction. Elle propose également que les ajouts de verdissement soient sélectionnés parmi la liste des essences d'arbres ayant été caractérisés sur le site.

Madame Marchand détaille que dans le rapport d'analyse il y a eu un inventaire et une caractérisation des essences à privilégier. On exige un dépôt d'un plan d'aménagement qui devra tenir compte de l'étude et des critères applicables. Il n'est pas possible de formuler une condition de cette nature, mais il est possible de confirmer que les éléments qui vont servir à l'évaluation du plan à déposer.

4.6 **Projet numéro 134668** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 506-17-2023 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 506-2005 dans le but d'ajouter des critères d'évaluation pour les usages « Terrain de stationnement temporaire pour automobiles » et « Bâtiment de 100 logements ou plus ou 200 chambres ou plus » et dans le but de clarifier les activités que l'usage « Terrain de stationnement temporaire pour automobiles » dessert

Intervention de monsieur Moran afin de savoir pourquoi le projet de règlement n'est pas déposé au même moment que l'avis de motion.

Monsieur Beauchemin propose d'amener le projet de règlement à la séance du conseil du mois d'août.

5.1 **Projet numéro 134400** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 939-2023 autorisant un emprunt et une dépense de 150 000 000 \$ afin de payer les honoraires professionnels et les coûts reliés à la réalisation des travaux de modernisation et de mise aux normes d'infrastructures d'eau potable, d'assainissement des eaux et de voirie locale dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 et du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Monsieur Moran mentionne que c'est un montant important. Nous souhaitons payer les infrastructures par le PRIMEAU afin de libérer des fonds pour les utiliser ailleurs. La proposition d'aujourd'hui est d'approuver un règlement d'emprunt de 150 000 000 \$ qui couvrirait les besoins pour les projets PRIMEAU et les faire avancer.

En ce qui concerne la TECQ, il y a la possibilité que 2/3 des 85 000 000 \$ puissent être couverts par ce programme. Il aimerait connaître le niveau de certitude de l'obtention de cette aide financière et ce qui sera couvert.

Monsieur Turgeon mentionne que le programme TECQ devait se terminer au 31 décembre 2023 et le MAMH a prolongé ce programme jusqu'au 31 décembre 2024 pour compléter les projets. Entre-temps, le programme PRIMEAU a été annoncé et qui est effectif immédiatement. Ce programme prévoit que selon le type d'intervention, le pourcentage de coûts admissibles varie. Donc, la Ville souhaite aller chercher le projet qui permettra le plus haut taux de coûts admissibles.

On transfère l'usine de production d'eau potable de Gatineau (UPEP) dans le programme PRIMEAU ce qui libérera des fonds pour d'autres projets déjà identifiés et qui sont en attente de financement.

En ce qui a trait à la TECQ, ce programme n'est pas confirmé. Ce qui pourrait être un enjeu majeur. La dernière fois, il y a eu une prolongation d'une année et l'année de transition a servi aux deux programmes. Donc, pour la situation qui nous concerne, au lieu de terminer au 31 décembre 2023, on termine à la fin décembre 2024. Pour l'usine de production d'eau potable de Gatineau, les travaux devraient se terminer au mois de mai 2024 et qu'à partir de ce moment, la Ville n'aurait plus d'argent. Le libellé de la TECQ a été modifié pour 2024, et nous ne savons pas ce qui adviendra de l'année de transition. Donc, si nous n'adhérons pas au programme PRIMEAU, il ne sera pas possible d'octroyer les contrats. Donc pour la TECQ, la Ville espère qu'elle sera officialisée prochainement. La Ville de Gatineau fait actuellement des pressions pour que les fonds prévus à la TECQ soient accessibles à partir du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur Moran comprend que c'est le meilleur scénario qui est présenté. Toutefois, dans l'éventualité où le plan ne se déroule pas comme on le souhaite, le dossier sera présenté de nouveau au conseil municipal.

Monsieur Turgeon précise que nous sommes à l'étape d'octroyer les contrats et c'est pour cette raison que nous procédons par un règlement de type parapluie pour le programme PRIMEAU. Advenant que le programme de la TECQ change, il faudrait modifier la demande telle que présentée.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 15 h 25.

Madame la mairesse France Bélisle reprend son siège à 15 h 35.

5.2 **Projet numéro 134586 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 938-2023 encadrant le droit de préemption sur le territoire de la ville de Gatineau**

Intervention de monsieur le conseiller Louis Sabourin exprimant le souhaite que l'on puisse se prévaloir du droit de préemption dès que possible. La ville de Québec l'a prévu uniquement pour le logement abordable, alors que Ville a une approche plus large.

Monsieur Moran demande si la liste des usages mentionnée dans le projet de règlement est exhaustive. Est-ce qu'il y aurait d'autres usages possibles?

Monsieur Turgeon confirme que la Ville a prévu tous les usages possibles dans le cadre de l'application du droit de préemption.

Monsieur Moran se questionne à savoir si les logements coopératifs sont également visés par le droit de préemption, soit lorsqu'un projet est porté par une coopérative.

Madame Marchand souligne qu'il y a une harmonisation entre ce projet de règlement, la politique d'acquisition et ainsi que le règlement sur le développement immobilier.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin quitte son siège à 15 h 45.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin reprend son siège à 15 h 47.

- 6.2** **Projet numéro 134654** - Règlement numéro 530-4-2023 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 530-2020 dans le but de spécifier les orientations auxquelles doit répondre l'élargissement du chemin Vanier afin de prioriser la mobilité durable

Madame Des marais se dit confuse entre les items 4.5 et 6.2., soit l'avis de motion et dépôt de projet de règlement pour le contrôle intérimaire et le règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Monsieur Beauchemin précise que les deux règlements sont complémentaires. Le règlement sur le contrôle intérimaire est un outil utilisé lors d'une modification au plan d'urbanisme afin d'éviter de compromettre la planification. À la séance du conseil précédente, une résolution de contrôle intérimaire a été adoptée afin de ne pas compromettre la planification élaborée dans le cadre de la modification du plan d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon quitte son siège à 15 h 50.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon reprend son siège à 15 h 55.

- 7.1** **Projet numéro 134465** --> CES - Fermeture des bureaux administratifs - Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre

Madame la mairesse explique que ce férié s'arrimera à un férié déjà accordé par le gouvernement fédéral depuis 2021. Cette journée nationale de la vérité et de la réconciliation commande la plus grande réflexion sur la reconnaissance des survivants. La Ville de Gatineau devra aviser la ministre des Affaires municipales de l'application de ce nouveau férié.

- 9.2** **Projet numéro 134386** - Modification à la résolution numéro CM-2022-233 et autoriser la répartition de la subvention accordée au projet ACL 7041 - Coopérative d'Habitation de l'Outaouais pour les projets : ACL 7051 - Les Apprentis et ACL 7036 - Le Toit d'Érica

Intervention de monsieur Moran comprend que cette résolution a pour but de renoncer à un projet de 36 unités. Il se demande ce sont les mêmes unités qui pouvaient être rattachées au projet d'épicerie.

Madame Marchand indique que ces 36 unités n'existent plus et retourne dans le giron des centaines d'autres unités prévues. Le projet d'épicerie était déjà inclus dans ce projet. Ce n'est pas une réattribution des unités.

- 9.14** **Projet numéro 134703** - PIIA - Prévoir une participation municipale dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, volet III - Projet de logements abordables - Projet le Gîte Ami - Cheminement de première stabilisation - 412-444, boulevard des Allumettières, 41-43, rue Marie-Le Franc - Village urbain Centre-Ville - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Madame la mairesse souligne qu'elle est fière de ce conseil relativement aux décisions prises pour soutenir les itinérants et les organismes qui œuvrent en itinérances. Cette participation municipale permet d'offrir des services à ces personnes ainsi qu'une mobilisation pour soutenir l'ensemble de la communauté.

- 9.15** **Projet numéro 134713** - Stratégie de logements abordables

Monsieur Sabourin est d'avis qu'il manque un gros morceau à cette stratégie de logements abordables, soit un règlement d'inclusion. Il partage un questionnaire sur les logements collaboratifs et à quel moment la Ville pense proposer un tel encadrement.

Madame Marchand indique que le SUDD a déjà fait une inspection systématique pour les logements qui ne sont pas conformes. À la suite de l'adoption du règlement provincial, le SUDD souhaite savoir dans quelles mesures la réglementation provinciale est suffisante pour encadrer les logements collaboratifs et permettre de se donner un certain temps pour évaluer l'impact de la législation provinciale.

17.5 **Projet numéro 134535 --> CES** - Abrogation de l'entente entre la Ville de Gatineau et le Centre d'Animation Familiale (CAF) – Aménagement, entretien et gestion du jardin Saint-Louis

17.6 **Projet numéro 134536 --> CES** - Protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association citoyenne de Pointe-Gatineau pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du jardin collectif St-Louis

Monsieur Duggan explique que dans le cadre du dernier mandat, le conseil municipal a adopté une résolution pour que la conseillère du district de l'époque puisse contribuer à un projet de jardins communautaires. L'item 17.5 a pour but d'abroger la résolution initiale et le second item propose qu'un autre organisme communautaire ait la charge de la gestion du projet. Les montants restants seront utilisés pour la même cause afin de redonner des usages aux propriétés cédées à la Ville suite aux inondations.

20.3 **Projet numéro 134575 --> CES** - Appel de projets - Événement hivernal

Monsieur Boivin souligne l'ouverture et la flexibilité du Service des arts, de la culture et des lettres pour les appels de projets qui sont maintenant plus larges pour couvrir des événements hivernaux. Cet appel de projets diffère des appels de projets dans le cadre normal et qui prévoit que les organismes qui déposent une proposition doivent assumer une contribution financière entre 60 et 70 % selon la fourchette applicable.

En ce qui concerne l'appel de projets pour un événement hivernal, il est question d'un montant de 175 000 \$ accordé par la Ville et d'autres partenaires pour cet événement. Par ailleurs, le projet sélectionné pourrait être subventionné à 100 % et n'avoir aucune contribution à donner. Par souci d'équité, avec l'ensemble des programmes de soutien d'événement, intéressant qu'un organisme ait l'obligation d'offrir un apport financier.

À cet effet, monsieur Boivin propose un amendement à l'effet qu'un organisme qui dépose un projet doit fournir une contribution à la hauteur de 20 % pour l'appel de projets. Cet amendement est appuyé par monsieur Leclerc.

Monsieur Moran est également satisfait de la flexibilité des services pour cet appel de projets. Il ne voit pas d'un mauvais œil d'exiger une participation du promoteur de 20 %, en ce sens que cela permet un certain engagement de celui-ci.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin aimerait quelques précisions sur la notion de « centre-ville » et la notion « d'île de Hull ». Il demande s'il y aurait la possibilité d'entamer une réflexion sur cette question pour les prochaines aides financières de cette nature.

Madame Josée Bellemare précise que c'est une initiative qui relève du plan de relance du Cœur du centre-ville, soit l'île de Hull.

Monsieur le président demande si les membres du conseil souhaitent procéder au vote sur cet amendement. Aucun vote n'est demandé. L'amendement est adopté et le projet de résolution sera modifié en ce sens.

20.5 **Projet numéro 134937 --> CES** - Projet des Ateliers du Ruisseau - Montage financier et plan d'affaires

Intervention de madame Des Marais afin d'ajouter une puce à la résolution et qui se lit comme suit :

- Mandater les services municipaux d'explorer toutes les sources de financement afin d'appuyer les Ateliers du Ruisseau pour la construction du bâtiment visant la carboneutralité, l'efficacité énergétique et la résistance des nouvelles constructions sur le territoire, en conformité avec le chantier six du Plan Climat. Accélérer la transition vers un parc immobilier durable sur le territoire gatinois.

Monsieur le président demande si un élu demande le vote. Aucun vote n'est demandé. La modification sera apportée au projet de résolution.

24.2 **Projet numéro 134906 --> CES** - Projets en cours retirés

Intervention de monsieur Moran relativement au projet numéro 19 dans le tableau Excel concernant un programme de rénovation des façades d'un montant de 222 000 \$. Il y a un manque d'intérêt des propriétaires. Il demande que ces fonds soient utilisés pour faire de l'embellissement des artères commerciales.

Monsieur Christian Tanguay propose de laisser l'enveloppe telle quelle et procéder à une évaluation de la demande. Sinon, la mécanique est que l'on raye la ligne, les montants retournent dans les surplus libres non affectés à être attribués. L'idéal serait de ne pas annuler le projet et revenir avec un suivi pour faire une réaffectation par la voie d'une résolution particulière. Il faut s'assurer que le montant reste disponible pour être en mesure le réaffecter à une autre enveloppe.

Monsieur Leclerc explique que cet item a été reporté lors du dernier conseil et il s'attendait à plus d'explications. Toutes les sommes ne sont pas utilisées et feront l'objet d'un retour dans les excédents de fin d'année. Il aimerait plus de précisions pour les prochaines résolutions de même nature.

Monsieur Mario St-Pierre retour sur la politique sur les excédents. À l'étape d'un de cette politique, on crée des projets en cours. Donc, avec les surplus de l'année, on conserve une partie des fonds pour créer des projets qui se complètent dans un ou deux ans. La résolution démontre que le projet qui était anticipé a soit été réalisé à moindre coût ou n'a pas été réalisé tout simplement. Bref, ces surplus peuvent être réaffectés à d'autres fins.

24.1 **Projet numéro 134509** - Signature de l'entente de financement dans le cadre du programme hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 1) - Années 2023 et 2024

Monsieur Sabourin demande de revenir sur l'item 24.1. C'est un programme de co-financement à 50/50 entre la Société de l'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Gatineau. Ce programme est moins généreux qu'avant selon lui. Il souhaite savoir si la Ville de Gatineau est la seule qui participe à ce programme et quel est le taux d'inoccupation pour pouvoir y participer.

Monsieur Yess Gacem confirme que d'autres municipalités participent au programme. La générosité du programme est modulée autrement. Effectivement, la volonté du gouvernement est de paramétrer l'aider pour fixer des jalons en termes de contribution. Nos équipes travaillent avec d'autres organismes pour pallier et offrir les services nécessaires aux citoyens qui vivent ces difficultés.

32.3 **Projet numéro 134433 --> CES** - Annulation de la résolution numéro CM-2021-904 et vente d'une partie du lot 6 431 067 (futur lot 6 568 304) du cadastre du Québec à la compagnie Les Gestions Vani inc. - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard

Intervention de monsieur Moran demande si les résolutions de vente sont de nouveaux projets d'entreprises qui sont actuellement situés dans le quadrilatère du futur CHAU? Il mentionne également que la valeur des terrains dans les parcs industriels n'est pas assez élevée selon lui. Il croit qu'il serait pertinent de revoir le prix des terrains prochainement.

Madame Marchand mentionne que les deux dossiers ne sont pas des entreprises délocalisées par le CHAU. Ce sont des modifications à des ventes antérieures et pour lesquelles les obligations de construire n'ont pu être rencontrées. Ce sont donc de nouveaux projets avec des empreintes réduites. Aucune des ventes n'est liée au CHAU.

En 2018, la valeur des terrains industriels a été réévaluée et c'est une résolution du conseil municipal qui fixe les taux actuels. En quelque sorte, la Ville subventionne la vente du terrain en offrant des taux avantageux et la position du conseil municipal était d'encourager les entreprises gatinoises à prendre de l'expansion et leur offrir des terrains à bas coûts pour conserver ces entreprises sur le territoire.

Monsieur le conseiller Denis Girouard quitte son siège à 16 h 30.

Monsieur le conseiller Denis Girouard reprend son siège à 16 h 45.

36.1 Projet numéro 134688 - Autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus 62 600 \$ - Adoption de la politique municipale PO-058 - Viabilité hivernale

Madame Murray affirme avoir reçu plusieurs commentaires sur la politique municipale PO-058. Elle souhaite proposer un amendement relativement au niveau service afin qu'il soit équivalent pour les trottoirs et les rues. La proposition d'amendement est appuyée par monsieur Moran.

Cet amendement se lit comme suit :

- adopte la Politique municipale PO-058 viabilité hivernale avec les modifications suivantes :
 - Bonifier l'offre de service des trottoirs pour que les délais soit les suivants : 12 h en situation courante, 16 h en situation difficile et 24 h en situation critique.
 - Revenir au conseil municipal à l'étude du budget 2024 afin de proposer une stratégie de financement de la hausse du niveau de service à partir de 2025.

Monsieur Champagne souhaite que l'amendement proposé fasse état des sommes qui sont rattachées à cette bonification de services proposés.

À cet effet, il propose un sous-amendement pour que les sommes supplémentaires que cela représente soient détaillées. Sa proposition de sous-amendement est appuyée par madame la mairesse. Le sous-amendement se lit comme suit :

- Bonifier l'offre de service des trottoirs pour que les délais soient les suivants : 12 h en situation courante, 16 h en situation difficile et 24 h en situation critique, représentant une somme supplémentaire non récurrente de 4 532 000 \$ et une somme récurrente de 1 805 500 \$;

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite procéder au vote pour ce sous-amendement. Aucun vote n'est demandé. La modification est apportée à l'amendement initial.

On demande à l'administration si cette modification a une incidence sur les services. Monsieur Turgeon mentionne que l'échéancier actuel est prévu sur deux années, il n'y a pas d'enjeu à moyen terme. Toutefois, il précise que cette modification ne pourra être applicable avant 2025 en raison de l'achat d'équipements supplémentaires qui doit être effectué.

Monsieur le président demande le vote sur l'amendement de madame Murray, modifié par le sous-amendement proposé par monsieur Champagne.

POUR	CONTRE	ABSENT
Caroline Murray	France Bélisle	Olive Kamanyana
Bettyna Bélizaire	Gilles Chagnon	Denis Girouard
Anik Des Marais	Jocelyn Blondin	
Steve Moran	Marc Bureau	
Isabelle N. Miron	Mike Duggan	
Louis Sabourin	Daniel Champagne	
Tiffany-Lee Norris Parent	Jean Lessard	
Alicia Lacasse-Brunet	Mario Aubé	
Edmond Leclerc		
Steven Boivin		

Monsieur le président annonce que l'amendement est adopté, tel que sous-amendé et que le projet de résolution sera modifié en conséquence pour la séance du conseil municipal de ce soir.

36.3 Correspondance numéro 134725 - Avis de proposition est déposé par monsieur Duggan à la séance du conseil municipal du 4 juillet 2023 qu'à la séance du 22 août 2023 sera déposé un projet de résolution pour mandater la Commission des transports et la Commission de développement régional et de logement pour permettre aux élus de faire des présentations à ces commissions comme étape préparatoire à la livraison de présentations au conseil municipal de Gatineau sur la répartition des traversées de la rivière des Outaouais entre Gatineau et Ottawa

36.4 Correspondance numéro 134726 - Avis de proposition est déposé par monsieur Duggan à la séance du conseil municipal du 4 juillet 2023 qu'à la séance du 22 août 2023 sera déposé un projet de résolution pour développer un processus de négociation par lequel les propriétés du parc de la Baie et propriété de Thibault Démolition pourraient être acquises par la Ville de Gatineau pour la création d'un grand parc public toutes saisons

Monsieur Duggan présente ses deux avis de proposition, soit l'acquisition de certains terrains privés contaminés afin de les consolider avec les terrains municipaux actuels pour l'aménagement d'un parc public toutes saisons ainsi que sur la possibilité d'entamer le sujet concernant la répartition des traversées de la rivière des Outaouais dans l'espace public.

36.7 Projet numéro 134729 - Analyse des sites des arénas excédentaires - Aréna Beaudry - District électoral de Limbour - Louis Sabourin

36.14 Projet numéro 134727 - Analyse des sites des arénas excédentaires - Aréna Baribeau - District électoral de Bellevue - Alicia Lacasse-Brunet

Monsieur Boivin souligne qu'un mandat aurait été donné aux services pour démolir les arénas. Toutefois, après de multiples recherches, il n'a pu trouver la résolution en lien avec ce mandat.

En réponse, monsieur Gacem indique qu'en 2017, le conseil a adopté le plan de maintien des actifs des arénas dans lequel se trouvait un plan d'action qui incluait les diverses installations qui devaient être déconstruites.

Selon monsieur Boivin, les termes déconstruction et démolitions ne sont pas synonymes. Il était question de changement de mandat des immeubles. Il réitère qu'il aimerait voir les possibilités plus détaillées quant à la fin de vie de l'immeuble versus la fin de vie de l'usage « d'aréna ». Il y a encore une possibilité d'utiliser l'immeuble. Pour cette raison, il ne voit pas l'urgence d'adopter une résolution afin de démolir les arénas sans avoir obtenu, préalablement, une analyse plus détaillée du service des loisirs sur la question de la démolition. Il propose d'apporter ces modifications pour les items 3.7 et 3.14 afin de mandater l'administration à présenter différents scénarios pour l'utilisation des arénas Beaudry et Baribeau.

Madame la mairesse aimerait savoir si la demande de monsieur Boivin a un impact sur les opérations de la Ville.

Monsieur Turgeon répond que le seul impact important concerne la subvention pour le bassin du Ruisseau Wabasse. Nous sommes à identifier un site et en étude afin de confirmer la faisabilité avec l'aréna Baribeau. Une fois le site confirmé, il faudra revenir au conseil municipal pour informer le gouvernement de la position de la Ville.

Madame la conseillère Lacasse-Brunet souhaite des éclaircissements quant au dossier du Bassin Wabasse et les différents travaux qui pourraient avoir lieu. Elle est d'accord avec la proposition de monsieur Boivin car la Ville peut conserver le terrain et procéder à la démolition dans un deuxième temps.

Monsieur Turgeon ajoute que le mandat pour l'aréna Baribeau est de dire que si l'étude confirmait que l'on pouvait utiliser le terrain pour le bassin de rétention, on souhaite procéder à la démolition et construire le bassin de rétention. Les résultats des études seront disponibles à la fin juillet 2023.

Monsieur Champagne propose de reporter cette décision à la séance du conseil municipal du mois d'août. Il a des tenants et aboutissants d'une telle décision que les membres n'ont pas pour le moment. Des éléments de réponse et des précisions

pourront être apportés par l'administration avant de procéder à l'amendement de ces résolutions.

Monsieur Gacem souhaite bien capter l'esprit du mandat proposé, l'administration devra revenir avec des options de démarche pour essayer de cerner la portée du mandat. Nous pourrions vous revenir en temps et lieu avec démarche en temps et lieu.

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite procéder avec le vote sur le report des items 36.7 et 36.14. Aucun vote n'est demandé. Les items sont retirés de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

36.8 Projet numéro 134734 - Analyse des sites des arénas excédentaires - Aréna Campeau - District électoral de la Rivière-Blanche - Jean Lessard

Monsieur Boivin, appuyé par monsieur Girouard, demande d'amender la résolution afin de supprimer la deuxième puce concernant la démolition de l'aréna Campeau.

Monsieur le président demande si quelqu'un souhaite procéder avec le vote l'amendement proposé. Aucun vote n'est demandé. Le projet de résolution sera modifié en conséquence en prévision de la séance du conseil municipal de ce soir.

36.13 Projet numéro 134768 – Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais tenu le 29 juin 2023 – Demande d'appui au conseil municipal de la Ville de Gatineau pour le Projet de tramway dans l'ouest de la ville

Intervention de monsieur Blondin à l'effet que la STO souhaite inscrire cet item à l'ordre du jour à titre de résolution et non uniquement comme un dépôt de document. Notamment, le conseil d'administration de la STO souhaite rendre publique une étude effectuée par la firme WSP démontrant que le seul transport structurant reconnu est le tramway. C'est un projet qui sera déployé d'ici 2031 pour le secteur ouest. Quand on regarde dans le futur, soit pour les 30-50 prochaines années, il faut investir tout de suite dans un système de tramway.

Monsieur Duggan s'exprime sur le fait qu'il n'est pas d'accord avec l'affirmation à l'effet que le tramway est le seul transport structurant possible. Il émet ses préoccupations à ce sujet aux membres du conseil.

Monsieur Girouard aimerait connaître les impacts réels pour la STO de voter une telle résolution au conseil municipal. Il trouve que radical d'affirmer que le seul moyen de transport structurant est le tramway.

Monsieur Blondin évoque que la STO souhaite rendre publiques les études effectuées pour le tramway ainsi que permettre la mise en ligne d'un site web dédié au tramway. La STO souhaite également aller chercher l'approbation de la population et également une question de transparence. En ce qui a trait au tramway, c'est la firme WSP qui a fait les études sur le meilleur système possible pour le secteur ouest. Avec l'augmentation de la population dans le secteur ouest, un tramway est nécessaire. En terminant, la STO souhaite lancer un message clair au fédéral et provincial quant à l'appui de la Ville de Gatineau pour ce projet.

Monsieur Aubé demande si le ministère des Transports du Québec est favorable au projet de tramway et si cette position est connue publiquement.

Monsieur Blondin mentionne que dans une des correspondances, le MTQ confirmait les premières études pour la mise en œuvre d'un tramway. Il acheminera cette lettre à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Champagne propose de modifier le projet de résolution afin d'ajouter d'où proviennent les études.

Madame Murray ajoute que le gouvernement a besoin de savoir si la Ville est favorable au projet de tramway, qui est le seul projet viable à long terme selon les études. Le seul partenaire qui n'a pas autorisé la publication du rapport, est la Ville de Gatineau. En permettant de rendre publiques ces études, il sera possible d'expliquer aux citoyens les raisons pourquoi le tramway est priorisé.

Monsieur Leclerc indique que les éléments marquants du rapport six de WSP sont présents au compte rendu de la rencontre en huis clos du conseil d'administration de la STO le 1^{er} décembre 2022. Il aimerait entendre l'administration sur le volet relatif à l'aménagement du territoire et savoir comment ce mandat sera envisagé.

Madame Marchand précise qu'il faudra d'abord modifier la ligne de transport structurant sur le plan de l'ensemble du réseau de transport routier. Quant à la densification, c'est une autre opération. Si on veut considérer l'impact des stations de tramway, il faut revoir les usages et les densités à proximité de chacune de ces stations. Il n'y a pas d'effet du passage du tramway, mais autour des stations. On utilise actuellement la mesure de 700 mètres prévue au schéma pour les mesures préférentielles en matière de densité. Cette opération est plus longue puisqu'il faut associer des orientations d'aménagement sur la ligne proposée et élaborer un plan de travail en vue de le présenter.

Madame la mairesse est d'avis que le choix de favoriser le tramway est politique. Il y avait différentes options sur la table quant au type de transport structurant. Sur la question du rapport numéro six, comme ce rapport sera partiellement caviardé pour des raisons de sensibilités stratégiques, elle émet une préoccupation quant à savoir comment les élus auront les informations pertinentes, notamment quant aux avantages et coûts d'un tel projet. Elle demande si ce rapport ne devrait pas être présenté aux membres du conseil avant d'être rendu public afin qu'ils comprennent bien le modèle d'affaires qui vient avec le tramway.

Monsieur Moran souligne que la population demande plus de transparence. Certes, c'est une décision politique de préférer le tramway, mais c'est également une décision politique basée sur des données probantes.

Monsieur Leclerc souhaite apporter un élément d'éclaircissement sur l'affirmation que tous les choix du conseil municipal sont politiques. Le fait que le seul transport structurant est le tramway, c'est un choix politique qui est basé sur la science. Quant à la sensibilité des données qui se retrouvent dans le rapport numéro six, la STO et Ville sont des organismes publics et il n'y a pas de raison qui empêcherait de libérer ce rapport. Il faut miser sur la transparence de façon proactive. En outre, le bureau de projet qui s'est démobilisé dans les dernières semaines s'explique notamment par le fait que les experts ne peuvent pas exposer au grand jour le fruit de leurs recherches.

Madame Murray précise que ce n'est pas dans le rapport numéro six que le tramway est favorisé. C'est plutôt dans le cadre des études d'opportunité, proposant deux choix, soit le SRB et le tramway. Dans les études complémentaires qui incluaient Ottawa, le tramway était le seul mode reconnu.

Madame la mairesse ajoute qu'il n'y a pas d'omission délibérée dans le dossier du tramway. Au-delà de la science, il y a une autre variable, soit la question de l'avantage/coûts. Soyons transparents pleinement sur les différents types de transports structurants et présentons l'ensemble des données, en ne se limitant pas aux données scientifiques. Par exemple, il faut suivre ce qui se passe à la Ville de Québec qui a demandé une analyse avec un regard externe sur le projet de tramway en prenant en compte les données techniques et financières sur le coût du projet.

Monsieur Champagne revient avec sa proposition d'amendement, appuyé par monsieur Blondin :

- Reconnaître que le tramway est le seul mode de transport structurant pouvant répondre, à long terme, au besoin en mobilité durable dans l'ouest de la ville, conformément aux études réalisées par WSP

Madame Murray mentionne être mal à l'aise de modifier une résolution qui provient de la STO et qui n'émane pas de la Ville. De façon unanime, il est décidé que l'amendement de monsieur Champagne ne soit pas voté et qu'il soit retiré.

Monsieur le président demande si les élus souhaitent procéder avec le vote pour que le dépôt de document soit inscrit en résolution à l'ordre du jour. Aucun vote n'est demandé. L'item sera inscrit à titre de résolution à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

- 37.1 Projet numéro 134745** - Demande de règlement sur l'institution d'un système de colistier - Avis de proposition déposé par madame Murray au conseil municipal du 6 juin 2023

Monsieur Champagne partage l'avis d'appréciation du comité exécutif. C'est une décision purement politique et le comité exécutif n'a pas émis de recommandation. Il appuie personnellement cet avis de proposition, il considère que c'est un gain important pour la démocratie et trouve important d'appuyer cette proposition.

- 37.2 Projet numéro 134749** - Mandater l'administration à webdiffuser en direct les séances du conseil municipal en tout temps, même lors de sorties à l'extérieur de la Maison du citoyen - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steven Boivin au conseil municipal du 6 juin 2023

Monsieur Champagne partage l'avis d'appréciation du comité exécutif. La recommandation du comité exécutif est de maintenir les séances en différé. Il considère que le président du conseil, en l'occurrence monsieur Boivin a l'autorité d'avoir les discussions à ce sujet avec les services appropriés pour procéder de cette façon. Il ne veut pas être réducteur quant à l'importance de la webdiffusion et les fonds qui y sont rattachés. Il ajoute que si c'est un mandat qui se réalise facilement, il supporte la demande du président du conseil municipal.

Monsieur Boivin réitère son désir d'être accessible à l'ensemble des citoyens en direct.

Monsieur Sabourin appuie la proposition de monsieur Boivin. Il demande qui sont les personnes qui regardent réellement les séances du conseil municipal en direct, il y a plus de visionnements en direct qu'en différé. Il demande si le réel problème n'est pas que le conseil se promène de secteur en secteur.

- 37.3 Projet numéro 134742** - Demande à la Ville de Gatineau d'utiliser tous les outils à sa disposition afin de s'assurer que l'ensemble des activités et processus de l'organisme Unigym Gatineau respectent les valeurs de la Ville comme établi dans le protocole d'entente grand partenaire entre les deux entités - Avis de proposition déposée par madame Murray au conseil municipal du 6 juin 2023

Madame Murray mentionne que l'administration reconnaît les outils à la disposition du conseil municipal. Un processus était déjà en branle afin de faire un audit conjointement avec Unigym. Elle souhaite maintenir son avis de proposition étant donné que l'on ne connaît pas les paramètres qui encadreront l'audit.

Monsieur Champagne répète que c'est un processus déjà en cours dans un contexte administratif. Il est d'accord avec l'avis de proposition de maintenir l'approche actuelle du service des loisirs et poursuivre les démarches en cours pour appuyer l'organisme.

- 37.4 Projet numéro 134748** - Construction d'un dôme avec terrain synthétique - Avis de proposition est déposé par madame Murray au conseil municipal du 6 juin 2023

Madame Murray indique que cet avis de proposition est en lien avec l'amendement de madame la conseillère Bettyna Bélizaire concernant le complexe sportif dans l'ouest afin d'y prévoir un dôme à part. Le conseil municipal avait mandaté l'administration pour une présentation en mai, toutefois, après discussions avec l'administration, cette présentation revient uniquement à l'automne. Par souci pour les organismes impliqués, elle souhaite amender son avis de proposition pour un retour en septembre.

Monsieur Champagne propose de revenir avec l'avis d'appréciation du comité exécutif et l'avis de proposition au mois d'août. Cela permettrait d'obtenir plus de détails d'ici le mois d'août.

Monsieur Gacem précise que l'administration a déjà entamé les travaux pour ces analyses. Il mentionne que l'échéancier pour le mois d'août est très serré. Il recommande de viser le mois d'octobre puisque l'administration aura plus de temps pour finaliser les analyses avec les partenaires avec qui les services discutent quant à la faisabilité et les options présentées.

Madame la mairesse, concernant l’avis de proposition du colistier, émet un commentaire à l’effet que, nonobstant ce qui se passera, elle votera contre cette proposition puisqu’elle considère qu’elle n’est pas nécessaire d’avoir un plan B pour se garantir un salaire et un emploi.

Madame Murray répond que lorsqu’il y a un colistier, les gens votent en connaissance de cause puis que le nom du colistier se retrouve à côté du candidat qui se présente dans le district.

Fin du caucus préparatoire public à 17 h 47.

M^e Véronique Denis
Greffière
Service du greffe

M^e Camille Doucet-Côté
Assistante-Greffière
Service du greffe